



**LA MAIN VISIBLE DES PUISSANCES**  
**Les affrontements économiques de la mondialisation**

*(Article publié dans la revue  
Défense nationale et sécurité collective, Juillet 2006)*

*par*  
*Didier Lucas et Christian Harbulot*

**MOTS CLES**

**Géoéconomie, Mondialisation, Prospective, Nouvelles puissances,**

Les grands peuples ayant l'initiative de leur misère, peuvent les varier à leur volonté ;  
les petits sont réduits à celles qu'on leur impose.  
Cioran

## La fin des cadres traditionnels d'analyse

Les quinze dernières années ont accouché d'un nouvel ordre international où l'accélération du processus de mondialisation a durablement redessiné les équilibres géopolitiques classiques. Dès 1992, Edward Luttwak professait l'avènement d'une ère dite « géoéconomique<sup>1</sup> ». Celle-ci est marquée par la constance des affrontements entre nations pour la conquête des marchés en forte croissance et la maîtrise des technologies critiques. L'élan récent de l'école réaliste<sup>2</sup> a redonné une impulsion aux politiques de puissance des nations.

Historiquement, le réalisme postule que l'analyse politique et la compréhension du système international réside dans l'étude des stratégies de puissance des Etats. Le renouveau de cette école au début de la décennie écoulée a coïncidé avec l'élaboration d'une doctrine de sécurité économique américaine incluse dans la doctrine de sécurité nationale. Le second point fondamental de cette théorie porte sur l'affirmation des dynamiques politiques auxquelles sont subordonnées les problématiques économiques. Ainsi les Etats seraient strictement motivés par la poursuite et la protection de leurs intérêts nationaux. Or, les interrogations stratégiques du XXI<sup>e</sup> siècle (montée des nouvelles puissances, défi de la gouvernance, persuasion collective et grandissante des phénomènes d'insécurité) bouleversent les cadres traditionnels d'analyse de la puissance<sup>3</sup>. La globalisation pensée et voulue par les nations occidentales semble échapper à ses géniteurs et témoigne d'une érosion de l'occidentalisation du monde. Ainsi, la métamorphose des conditions d'exercice de la puissance a radicalement modifié les règles des interactions entre acteurs. La prospective stratégique relative aux deux prochaines décennies pose une complexité

---

<sup>1</sup> « La géoéconomie apparaît comme l'analyse des stratégies d'ordre économiques décidées par les Etats dans le cadre de politiques visant à protéger leur économie nationale ou certains secteurs bien identifiés de celle-ci ». Pascal Lorot, « Géoéconomie un champ nouveau », in *Géoéconomie*, N°22, Etat 2002.

<sup>2</sup> L'Ecole réaliste classique puise sa tradition chez Thucydide, Machiavel et Hobbes. Le néoréalisme se distingue par la prise en compte des interdépendances, la nécessité de renforcer les logiques temporaires d'alliances afin de bâtir des systèmes de sécurité. Ainsi, les Etats chercheraient à maintenir un équilibre permanent des forces afin de juguler le développement de la puissance d'autres Etats considérés comme concurrents.

<sup>3</sup> Selon un cadre théorique classique, il s'agit de distinguer la puissance *structurelle*, de la puissance de *contrôle* exercée par un Etat ou un groupe d'Etat. La première pose la réalité de la nature du système qui s'impose aux acteurs. Elle renvoie aux concepts d'écosystèmes où les acteurs les moins performants subissent les contraintes de l'environnement international. La puissance de contrôle signifie qu'un acteur est capable de modifier le comportement d'un autre acteur. Ainsi, la mutation du *Hard Power* (allocation de ressources militaires ou économiques en vue d'orienter ou de limiter l'action d'autres pays) vers le *Soft Power* (mise en œuvre de stratégies d'influence politique ou culturelle afin que des pays définissent des intérêts convergents avec l'initiateur de la stratégie) nécessite de repenser les modalités d'action et d'accroissement de la puissance par le recours à des opérations de management de l'information adaptées à la mondialisation.

inédite d'un monde multipolaire que ni les Etats-Unis, ni l'Europe ne paraissent capables de comprendre. Le XIX<sup>e</sup> siècle a été celui de la Grande Bretagne et de l'Allemagne, le siècle écoulé fut américain. Celui en cours verra l'affirmation des nouvelles machines de guerre économique que sont la Chine et l'Inde. Tenter de dessiner les reliefs et d'évaluer les futurs rapports de forces géoéconomiques, tel est l'objet de cet article.

Nous entrons aujourd'hui dans la quatrième phase de la mondialisation. Rappelons si besoin est, que ce phénomène est la résultante de choix politiques délibérés, ce n'est pas la conséquence de lois naturelles ou le produit inévitable de l'histoire. Le premier temps de la mondialisation contemporaine remonte à l'immédiat après guerre avec la création de l'ONU, symbole d'une universalité des relations internationales. C'est le lancement de la mondialisation politique. Ce processus se structure dans un second temps avec l'organisation des systèmes économiques et financiers. Le doublement des Etats membres du GATT au milieu des années 1970 marque l'approfondissement du phénomène jusqu'à l'aboutissement qu'est l'Organisation Mondiale du Commerce. Le troisième vague mondialiste, celle-ci perceptible par l'ensemble des individus, est induite par la révolution des instruments de communication. A la révolution technologique, succède donc ce quatrième épisode : La mondialisation juridique et ses conséquences normatives. Tentons maintenant de définir quelles sont les hypothèses qui plaident en la défaveur des puissances occidentales et revenons sur les perspectives historiques précitées.

Le système politique de régulation des relations internationales mis en place au sortir de la deuxième guerre mondiale a donné l'impulsion au processus de globalisation. Instrument d'affirmation du pouvoir des nations, de développement de la puissance, de contrôle des ambitions diverses, des organisations comme l'ONU ont échoué dans leur mission de prévention et de gestion des conflits de toute nature<sup>4</sup>. Face à ce constant, les « nouvelles puissances » développent des alliances, mettent en œuvre des démarches de lobbying pour contribuer à la transformation de ce type d'institution. En effet, la question de la représentativité de cette organisation constitue une problématique de premier ordre. La surreprésentation de l'Europe (3/5 des sièges au conseil de sécurité alors qu'elle ne pèse que 20% de la population mondiale) atteste d'un déséquilibre important maintes fois dénoncé par des pays asiatiques (Inde et Indonésie notamment) et des puissances émergentes (Afrique du Sud, Brésil). La composition actuelle ne reflétant plus le système international actuel, nous pouvons envisager l'hypothèse d'une crise politique rampante en cas d'absence de négociations collectives.

Le système économique et financier international, notamment représenté par des institutions telles que l'OMC, le FMI ou la Banque Mondiale, est également marqué par une domination des Etats-Unis et des pays européens. Le décalage entre le discours officiel qui vise à la promotion d'un système d'échange (réellement) multilatéral et une mainmise occidentale sur ces institutions

---

<sup>4</sup> Depuis les années 1960, le nombre de conflits militaires officiels dans le monde a toujours oscillé entre 20 et 25 par an. Ces statistiques n'intègrent pas les conflits non étatiques telles que les guerres civiles (également de l'ordre d'une vingtaine). Si l'on considère qu'il existe à ce jour 208 pays dans le monde, environ 20% des Etats ont été confrontés depuis les quarantes dernières années à un conflit militaire ou civil. Les crises n'ont pas diminué, ce qui traduirait une incapacité de l'ONU à prévenir et maîtriser des conflits qui affectent majoritairement les Etats du Sud. Or, le siècle qui débute voit l'émergence des puissances de cet hémisphère. Leurs volontés de se faire entendre sur la scène internationale adossée à des stratégies de puissances individuelles plaident pour une érosion du pouvoir des Organisations Internationales Occidentales.

laisse planer la menace d'organisations alternatives. Ainsi, le principe de la constitution d'un Fond Monétaire Asiatique destiné à pallier une crise financière internationale n'est pas à exclure même si la tentative précédente fut infructueuse. En effet, le projet émis par le Japon en 1997 échoua suite aux pressions directes émises par les Etats-Unis. S'il avait vu le jour, il aurait contribué à une fragilisation du système occidental. Les pays asiatiques se seraient prémunis d'attaques spéculatives sur leur monnaie locale, et cette étape aurait signifié à moyen terme la constitution future d'une monnaie unique sur l'échiquier asiatique. Quant à l'ANASE, l'hypothèse d'un véritable marché commun en son sein d'ici à 2020 est particulièrement crédible. Nous assistons donc à une véritable stratégie de puissance collective des pays asiatiques sur les questions économiques, financières et monétaires.

La mondialisation technologique, troisième stade de la constitution du village planétaire figure à ce jour comme une menace à court terme pour les principales démocraties. Si nous avons renoncé au mirage des autoroutes de l'information censées relier les peuples et leur permettre de communiquer harmonieusement afin de réduire les clivages, nous observons que la société de l'information est une société du conflit. Autrement dit, la généralisation des Technologies de l'Information, de la Communication et de la Connaissance (TICC) dans les toutes les strates sociales a favorisé l'émergence des acteurs issus de la société civile. Parmi eux, les ONG<sup>5</sup> sont devenues, quelles que soient leur statut ou leur objet, des créateurs de connaissance susceptibles d'interférer sur les équilibres politiques définis par les Etats. Il est aisé de prédire la multiplication des TICC, ainsi que leur progression au sein des économies émergentes.

L'uniformisation juridique constitue le quatrième stade de la mondialisation. Il apparaît aujourd'hui que les affrontements les plus importants portent sur la capacité des acteurs publics et privés à imposer leur volonté, à créer des *soft Law*<sup>6</sup>, à édicter des normes. Rendue possible par l'avènement des TICC, la bataille des normes oscille elle aussi entre une tentation hégémonique des nations occidentales afin de réglementer la déréglementation (notamment économique et commerciale) et les aspirations des nouvelles puissances dont la stratégie consiste à multiplier les sources normatives afin de fragiliser un système universel pensé par les Etats dominants. Ainsi, la superposition des normes nationales, internationales (à vocation régionale ou mondiale) d'origine étatique, supra étatique ou privée, entraîne une véritable prolifération des cadres juridiques. Cet affaiblissement du droit classique ouvre des champs d'interprétation extrêmement large. Ainsi, les acteurs les plus offensifs et les plus agressifs disposent par là même d'instruments de contournement, d'interdiction, de contrainte et de sanctions. C'est l'un des nombreux paradoxes

---

<sup>5</sup> « Les ONG sont productrices de concepts qui s'imposent à la classe politique et au monde économique : gouvernance, précaution, ingérence, développement durable, exception culturelle. Elles sont évaluatrices : chartes, codes, déclarations, *best practices*, notation, certification [...]. Elles produisent des normes relatives à l'échange équitable, à la corruption, que les autorités tendent à intégrer : les « *softs laws* ». Elles sont sources d'expertise, deviennent des vigies chargés de détecter des périls actuels ou futurs, ce qui les amène à établir l'agenda de l'action internationale. Décider ce qui fera débat et de ce qui disparaîtra dans la spirale du silence est une forme cruciale du pouvoir. D'une façon plus générale, elles animent mouvement en faveur d'une gouvernance globale qui implique le dessaisissement du vieil Etat Nation au profit de l'application directe de normes transnationales ». François-Bernard Huyghes, in *Comprendre le pouvoir stratégique des médias*, Eyrolles, 2005

<sup>6</sup> « Une *soft law*, désigne l'ensemble des textes de droit international non contraignants et pouvant être librement interprétés, mais qui s'appliquent sous la pression internationale, sous couvert de protection de l'intérêt général » in *Lexique de la guerre économique*, ouvrage collectif de l'Ecole Guerre Economique (A paraître aux éditions l'Harmattan, septembre 2006)

contemporain. Les politiques de standardisation ont généré une fragmentation du droit et renforcé l'arbitraire alors qu'elles étaient destinées à le combattre.

### **La perte d'hégémonie du monde occidental sur l'économie de marché**

La prolifération des communautés virtuelles va donc engendrer des mouvements non contrôlables par les Etats et renforcer le pouvoir des acteurs non étatiques. Nous allons donc assister à un affrontement larvé et asymétrique entre les Etats et les OSC pour l'instauration de nouveaux cadres normatifs. Parce qu'il y a globalisation de la connaissance, les activités internationales seront influencées par la production de connaissances nouvelles. Il en résultera une mutation probable des modes de gouvernance et la mise en place de nouvelles politiques de responsabilité sociale qui auront un impact croissant sur le développement des nations et des entreprises. Cependant, ce système trouve ses limites lorsque certains Etats dérogent aux principes de respect des problématiques éthiques et environnementales. Là encore, l'évaluation des pratiques de gouvernance chez les puissances montantes atteste que ces Etats n'ont pas d'intérêt à immédiat quant à l'application de ces directives. Ils sont pour l'instant tenus d'accroître par tous les moyens leur potentiel économique et financier en s'affranchissant comme ils le peuvent des restrictions imposées par les poussées « moralistes » du monde occidental.

Ce combat pour les normes est contigu aux enjeux cachés de la mondialisation juridique. Les Etats-Unis tentent par tous les moyens d'imposer à la communauté économique internationale les pratiques du droit anglo-saxon. A priori, ils sont en passe d'y parvenir. Mais, s'agit-il pas d'une victoire à la Pyrrhus ? La Chine, l'Inde et les économies émergentes les plus déterminées ont tout intérêt à profiter des failles juridiques développées par le monde occidental (suite aux scandales du type Enron) tout en se servant de la complexité de leur propre système juridique comme instrument de défense. Les entreprises occidentales sont démunies dans leur conquête des marchés asiatiques car leurs compétiteurs orientaux se soustraient encore aux préceptes de gouvernance. En cherchant à renforcer la transparence financière des entreprises cotées, les autorités américaines ont créé de nouvelles vulnérabilités. Première grande réforme du droit des affaires depuis les années 1930, la loi Sarbanes-Oxley<sup>7</sup> contraint les entreprises cotées aux Etats-Unis à effectuer des audits extrêmement coûteux pour satisfaire aux exigences juridiques et rassurer les actionnaires. Cette nouvelle législation modifie les stratégies des entreprises : certaines acceptent les règles de la transparence, tandis que d'autres suspendent leur cotation à cause d'un risque informationnel (dégradation de l'image ou de la réputation) très élevé. Le modèle anglo-saxon d'économie de marché n'a encore réussi trouver un seuil d'équilibre entre le développement de positions dominantes et les conflits d'intérêt potentiels. Les affaires de corruption dénoncées régulièrement par des magistrats américains atténuent la légitimité du processus occidental de moralisation des affaires. Le marketing de l'éthique est contredit par la réalité des faits. C'est un fait, la communication de firmes multinationales en faveur du développement durable est suivie de peu d'effets. Dans le même ordre d'idées, la notion d'investissement socialement responsable telle qu'elle est véhiculée par les entreprises nord-américaines suscite des divergences culturelles entre l'Europe et les économies émergentes.

---

<sup>7</sup> Votée en 2002 par le Congrès des Etats-Unis à la suite des affaires Enron et Worlcom, la loi Sarbanes Oxley repose sur 4 grands principes : l'exactitude, l'accessibilité de l'information, la responsabilité des gestionnaires et l'indépendance des vérificateurs/auditeurs.

Envisagée pour assurer une stabilité politique, pour instaurer un équilibre des forces, pour favoriser les échanges entre les Etats du Nord et du Sud, tout en préservant les atouts et les ressources des nations les plus avancées, la mondialisation a paradoxalement relancé la dynamique des rapports de force. Elle a donné naissance à de nouvelles puissances dont les appétits non masqués laissent craindre le développement d'affrontements géoéconomiques de grande ampleur. L'affirmation sur la scène internationale de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie (mais aussi de l'Afrique du Sud et du Brésil) va-t-elle fragiliser le système international actuel au point d'aboutir à un déplacement du centre de gravité mondial vers l'Asie ? Désormais, la puissance d'un Etat est intimement liée à sa capacité à façonner le monde, à influencer les acteurs étatiques et non étatiques. Prévu dès sa genèse comme l'aboutissement de la pacification des échanges, le quatrième temps de la mondialisation (juridique et normative) est peut-être celui de la relance des stratégies de puissance pour la conquête du monde. Il est un postulat communément accepté : la globalisation est quasi irréversible. La multiplication de firmes multinationales orientales permet d'affirmer qu'il sera impossible d'enrayer la montée du continent asiatique. La question des transferts de technologies vers ces nations en forte croissance pose la question de la pertinence de tels échanges.

Dans quelle mesure les puissances émergentes jouent-elles sur l'attractivité de leur marché pour imposer des nouvelles règles de la compétition et ainsi faire l'acquisition des technologies clés qui leur manque ? En vendant des savoir faire de souveraineté, les nations occidentales ne cèdent elles pas à des considérations strictement financières contraires à la prudence et à la raison stratégique ? Affrontement non pas des civilisations, mais des puissances économiques : il s'agit d'un défi crucial à relever pour les Etats occidentaux. L'ancien ambassadeur des Etats Unis en France, Felix G. Rohatyn<sup>8</sup>, en est bien conscient lorsqu'il écrit dans les colonnes du quotidien *Le Monde* :

«Les intérêts politiques nationaux empiéteront toujours sur les marchés libres. Il est donc temps de se demander si les conseils d'administration ne devraient pas élargir leurs responsabilités. L'un des modèles possibles est le capitalisme des parties prenantes : les dirigeants ne décideraient plus seulement en fonction du cours de Bourse mais prendraient en compte d'éventuelles conséquences négatives sur les non actionnaires (salariés, tissu local, clients, fournisseurs)». ce qui est en jeu, ce sont des questions de changement social, d'influence politique et de capacité de décision ».

Ainsi, le poids croissant des problématiques géoéconomiques et sociétales vont durablement rythmer l'agenda des nations « historiques ». Elles devront à la fois développer des politiques actives de soutien pour permettre à leurs entreprises d'atteindre la taille critique exigée par la mondialisation. Il importera également qu'elles relèvent le défi de la généralisation des affrontements informationnels pour ne pas s'autodétruire dans une concurrence exacerbée intra-occidentale sur les marchés en forte croissance, tout en assurant la préservation des secteurs d'activité jugés stratégiques face aux manœuvres économiques offensives des nouvelles puissances.

---

<sup>8</sup> *Menaces sur le capitalisme américain*, article paru le 12 mai 2006.

Il est acquis que le XXI<sup>e</sup> siècle sera celui de la Chine et de l'Inde (à cause de la combinaison suivante : forte croissance économique, extension des capacités militaires, populations importantes et encore jeunes, adhésion des élites au patriotisme économique). La programmation de ces puissances majeures induit qu'elles vont très prochainement être en mesure de créer de nouvelles règles d'ordre politique, économique et financière mais surtout juridique. En 2020<sup>9</sup> le PNB chinois dépassera celui des pays industrialisés (excepté celui des Etats-Unis). Le PNB de l'Inde sera au même niveau que celui des Etats européens. Ainsi les clivages historiques Est/ouest, Nord/sud, développés/non développés, alignés/non alignés vont être dépassés dans un futur proche. Coincé entre ses vertus pédagogiques sur l'économie de marché et ses besoins en termes de préservation de la puissance géopolitique et militaire, les Etats-Unis ont quelques difficultés à définir une stratégie de long terme pour freiner la montée de ces puissances.

Il ne suffit pas de parier sur l'implosion de la Chine en raison de ses multiples contradictions internes pour garantir au monde occidental la pérennité de sa domination. Sur le plan politique, il semble inévitable à terme de rééquilibrer les rapports de force au sein des Organisation Internationales sous peine de voir émerger des organisations régionales à l'image d'un Asian Monetary Fund concurrent du Fonds Monétaire International. Sur le plan financier, les Banques Centrales asiatiques vont accroître leur réserves (elles s'élèvent déjà à ce jour à 850 milliards de dollars pour le Japon, 500 milliards pour la Chine, 120 milliards pour l'Inde) dans leur monnaie nationale afin de se préserver d'une crise financière liée à une chute du cours du dollar. L'impact de ce principe de précaution, annoncé sur les marchés financiers notamment New York et Londres, va doper les marchés asiatiques et les rendre plus attractifs, déplaçant ainsi le centre de gravité financier mondial. Sur le plan économique, La formidable attractivité et la croissance des marchés asiatiques inciteront les nouvelles puissances à imposer des standards régionaux pour favoriser l'émergence de leurs propres firmes multinationales dans la compétition mondiale. De fait, les règles du marché mondial risquent de basculer progressivement en faveur des compétiteurs asiatiques.

### **En guise de conclusion**

Si l'hégémonie du monde occidental sur l'économie de marché est remise en cause par les nouveaux entrants asiatiques, elle l'est aussi en termes d'économie de puissance. Face à des régimes plus autoritaires et ou face à des dictatures, les démocraties occidentales ont plusieurs défis à surmonter :

- Le facteur temps : le rythme des élections handicapent les Etats occidentaux dans la mesure où les dirigeants politiques privilégient leur succès électoral au dépend des stratégies collectives de moyen et long terme.
- La manière de concevoir l'accroissement de puissance : les opinions publiques des occidentales désavouent par principe les dynamiques d'affrontement au nom de leurs acquis sociaux et de leur volonté de vivre dans un monde pacifié. Ce n'est pas le cas des peuples asiatiques qui ont conscience que les affrontements économiques sont inévitables pour pérenniser leur développement.
- La symbiose patriotique entre les gouvernances étatiques et industrielles : le thème du patriotisme est mal perçu en Europe. Ce n'est guère mieux aux Etats-Unis dans les

---

<sup>9</sup> Source National Intelligence Council 2020 project: "Mapping global future"

milieux industriels. Ce refus de la prise en compte des impératifs de la puissance aux dépend des exigences du marché n'existe pas chez les nouveaux entrants asiatiques, pas plus qu'il n'existe d'ailleurs en Russie ou au Japon qui est pourtant présenté comme un pays en phase avec le système occidental. Ce décalage de perception dans la hiérarchie des enjeux est une faiblesse endémique des modèles démocratiques nord-américains et européens.

- Les dirigeants occidentaux sont victimes du syndrome de Goliath : ils envisagent l'affrontement en focalisant leur attention sur les rivalités économiques et financières à l'intérieur du monde occidental. Les nouveaux compétiteurs bénéficient de ce complexe de supériorité qui atténue l'analyse de la menace asiatique. Les dirigeants des firmes de issues de ce continent en tirent déjà des avantages concurrentiels.
- L'acceptation de la dimension conflictuelle de la société de l'information et la multiplication formes d'affrontement économique : la guerre de l'information est devenue une pratique courante pour déstabiliser l'adversaire et créer des avantages compétitifs voire renforcer sa suprématie. Les Etats-Unis sont les leaders dans les technologies de l'information car ils sont les premiers à avoir utiliser Internet comme levier de l'essor et du développement. Les élites européennes n'ont pas encore compris l'utilité du management offensif des sources ouvertes et restent enfermées dans l'univers du cloisonnement, du secret et de la rétention des connaissances.

Force est de constater que les entreprises américaines et européennes se rejoignent sur un point : elles subissent de plus en plus la loi du *targeting* des multiples acteurs de leur propre société civile. Ce n'est pas le cas en Asie. Cette différence de vulnérabilité jouera à l'avenir jouer en notre défaveur.

Pour faire face à la mutation des rapports de force provoqués par la mondialisation, les démocraties occidentales vont être obligées de modifier en profondeur les règles de la gouvernance étatique et de la gouvernance industrielle. Il s'agit pour l'instant d'un vœu pieux. Notre inaction profite à nos adversaires.



**Tableau 1 :**

Prospective à l'horizon 2020 Quels stratégies de puissance?			
	Enjeux pour les EU	Enjeux pour les nouvelles puissances (Chine, Inde, Brésil, etc.)	Enjeux pour les puissances historiques (Europe, Russie, Japon)
<b>Interrogations</b>	. Dilemme entre l'accroissement de puissance et la préservation du leadership	. Briser la « Pax Americana »	. Dilemme entre coopération et compétition avec les nouvelles puissances (?)
<b>Stratégie affichée</b>	. Promotion du multilatéralisme	. Attractivité et croissance des marchés	. Développer l'innovation et la compétitivité
<b>Stratégie réelle</b>	. Affirmation de l'unilatéralisme politique	. Affirmation en tant que puissances globales	. Développement des relations économiques avec les nouvelles puissances
<b>Perspectives stratégiques</b>	. <b>AFFAIBLIR</b> Les autres puissances	. <b>CONCURRENCER</b> Les puissances historiques	. <b>AFFRONTER</b> Les nouvelles puissances

**Tableau 2 :**

Prospective à l'horizon 2020 Quels enjeux de puissance?			
Nature de la mondialisation	Enjeux pour les EU	Enjeux pour les nouvelles puissances (Chine, Inde, Brésil, etc.)	Enjeux pour les puissances historiques (Europe, Russie, Japon)
Politique	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Transformer les institutions internationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Accroître l'influence dans les organisations internationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Limiter l'érosion de la puissance</li> </ul>
Économique et financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Accroître les interdépendances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Créer des nouvelles règles</li> <li>. Créer des nouvelles instances de régulation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Identifier des nouvelles sources de compétitivité</li> </ul>
Technologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Breveter</li> <li>. Standardiser</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Acquérir rapidement les technologies clés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Maintenir la compétitivité</li> <li>. Freiner les transferts</li> </ul>
Juridique	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Créer les normes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Accélérer les processus de réforme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Éviter le décrochage stratégique</li> </ul>